

**Objectif**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

|                                              |                                                                                                                      |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Produit</b>                               |                                                                                                                      |
| Nom du produit                               | Turbo Infini Call (sous forme de warrant) lié à une matière première                                                 |
| Identificateur du produit                    | ISIN: NL0014447062                                                                                                   |
| Initiateur du PRIIP                          | ING Bank N.V. (l'émetteur), Bijlmerdreef 106, 1102 CT, Amsterdam, Pays-Bas(www.ingmarkets.com / +31 (0) 20 228 8888) |
| Autorité compétente de l'initiateur du PRIIP | Autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM)                                                                   |
| Date et heure de production                  | 19.04.2024 21:23 heure locale de Amsterdam                                                                           |

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

1. En quoi consiste ce produit?

|                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type                          | Warrants régis par le droit néerlandais                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Durée                         | Le produit n'a pas de durée déterminée, sujet à l'exercice par l'investisseur ou le rappel par l'émetteur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Objectifs                     | <p>Le produit est conçu pour offrir un rendement lié à la performance de l'<b>actif sous-jacent</b> sous la forme d'un paiement, suite à un exercice de votre part ou à notre rappel par anticipation. Le produit a une durée de vie indéterminée. Le produit peut terminer à tout moment comme décrit ci-dessous. Si, lors de l'événement mettant fin au produit, l'<b>actif sous-jacent</b> s'est déprécié et est au dessous, ou au <b>niveau de la barrière désactivante</b>, le montant de remboursement du produit sera inférieur à votre investissement initial et pourrait même être égal à zéro.</p> <p><b>Effet de levier:</b> Le produit offre une exposition avec effet de levier à la performance de l'<b>actif sous-jacent</b>. Cela signifie que le paiement que vous recevrez, suite à votre exercice ou notre rappel, s'accroît de manière décuplée à mesure que la performance de l'<b>actif sous-jacent</b> augmente, mais que vous supportez également un risque de perte accrue si la performance de l'<b>actif sous-jacent</b> est négative.</p> <p><b>Arrêt automatique par anticipation:</b> Si le cours de l'<b>actif sous-jacent</b> est inférieur ou égal au <b>niveau de la barrière désactivante</b>, et ce ne serait-ce qu'un instant pendant la durée de vie du produit, le produit terminera immédiatement. Vous recevrez alors un montant égal (A) (1) à un cours de l'<b>actif sous-jacent</b> qui dépendra des niveaux auxquels nous parvenons à sortir de nos positions de couverture, et ce immédiatement après l'occurrence d'un tel événement moins (2) le <b>niveau de financement en vigueur</b>, divisé par (B) la <b>parité</b>, sujet à un paiement minimum de 0,00 USD, et converti en EUR au <b>taux de change</b>.</p> <p><b>Exercice à votre discrétion ou rappel à notre initiative:</b> Vous pouvez exercer le produit à certaines dates, et ce sujet à une période de préavis décrite dans les conditions relatives au produit (veuillez consulter «7. Autres informations pertinentes» ci-dessous pour plus d'informations sur comment obtenir les conditions relatives au produit). Nous pouvons également rappeler le produit à certaines dates, et ce sous réserve d'une période de préavis prévue dans les termes du produit. L'exercice ou le rappel, le cas échéant, prendra effet après la période indiquée dans les conditions relatives au produit.</p> <p>Si le produit n'a pas été automatiquement remboursé par anticipation, vous recevrez dans les deux cas, à la <b>date de règlement</b>, un montant égal à (1) (A) le <b>cours de référence</b> à la <b>date d'évaluation</b> moins (B) le <b>niveau de financement en vigueur</b> à cette date, divisé par (2) la <b>parité</b>, sujet à un paiement minimum de 0,00 USD, et converti en EUR au <b>taux de change</b>.</p> <p>À la suite de l'émission du produit, la <b>barrière désactivante</b> et le <b>niveau de financement en vigueur</b> seront ajustés en fonction des conditions de marché et des frais. Les informations actualisées sur le niveau de ces paramètres seront disponibles et publiées par l'émetteur du produit sur <a href="http://www.ingsprinters.nl">www.ingsprinters.nl</a>.</p> <p>Selon les termes du produit, certaines dates spécifiées ci-dessous seront ajustées si la date en question n'est pas un jour ouvré ou un jour de négociation (selon le cas). Tout ajustement peut affecter le rendement, le cas échéant, que vous recevrez.</p> <p>Les termes du produit prévoient également que, si certains événements exceptionnels se produisent (1) des ajustements peuvent être apportés au produit et/ou (2) l'émetteur peut procéder au remboursement anticipé du produit. Ces événements sont spécifiés dans les modalités du produit et concernent principalement l'<b>actif sous-jacent</b>, le produit et l'émetteur. Le rendement (le cas échéant) que vous recevrez en cas de remboursement anticipé est susceptible d'être différent du rendement dans les scénarios décrits ci-dessus et peut être inférieur au montant que vous avez investi.</p> |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Type                          | Long                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Niveau de financement en vigueur   | Au 19.04.2024 00:20: 599,91823 USD                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Actif sous-jacent             | Platinum (ISIN: XC0009665545; Bloomberg: PLAT Cmdty; RIC: XPT=)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Niveau de la barrière désactivante | Au 19.04.2024 00:20: 628,00 USD                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Catégorie d'actif             | Matières premières                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Cours de référence                 | Le cours des enchères de l' <b>actif sous-jacent</b> selon la <b>source de référence</b>                                                                                                                                                                                                                             |
| Parité                        | 100                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Source de référence                | Refinitiv                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Devise du produit             | Euro (EUR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Date d'évaluation                  | La première échéance entre (1) le jour de cotation où votre avis d'exercice, ou notre avis de résiliation, prend effet (si aucun événement de liquidation à des fins de limitation des pertes ne s'est produit) et (2) le jour où nous vendons nos positions de couverture si un événement de liquidation se produit |
| Devise de l'actif sous-jacent | Dollar américain (USD)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Date/période de règlement          | Le 2ème jour ouvré qui suit la <b>date d'évaluation</b>                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Date d'émission               | 26 mars 2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Taux de change                     | Le taux de change EUR/USD exprimé en quantité de USD par EUR                                                                                                                                                                                                                                                         |

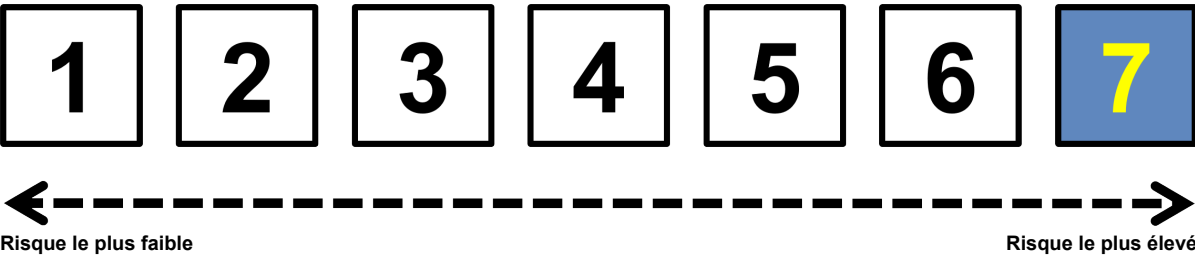
Le produit est destiné à être offert aux investisseurs de détail qui remplissent tous les critères ci-dessous:

- 1. ils ont, soit indépendamment, soit par l'intermédiaire de conseils professionnels, des connaissances avancées et une compréhension complète du produit, de son marché et de ses risques et avantages spécifiques, ainsi qu'une expérience pertinente dans le secteur financier, y compris des opérations fréquentes ou des participations importantes dans des produits de nature, de risque et de complexité similaires;
- 2. ils recherchent couvrant et/ou la performance avec un effet de levier, s'attendent à ce que l'actif sous-jacent évolue de manière à générer un rendement favorable, disposent d'un horizon d'investissement correspondant à la période de détention recommandée ci-dessous et comprennent que le produit peut être remboursé de façon anticipée;
- 3. ils acceptent le risque que l'émetteur ne paie pas ou ne respecte pas ses obligations contractuelles liées au produit et sont en mesure de supporter une perte totale de leur investissement; et
- 4. ils sont prêts à accepter un niveau de risque pour obtenir des rendements potentiels qui est compatible avec l'indicateur synthétique de risque présenté ci-dessous.

Le produit n'est pas destiné à être offert aux clients de détail qui ne remplissent pas ces critères.

2. Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 1 jour. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance ou à tout autre moment, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Pour obtenir des informations détaillées sur tous les risques liés au produit, veuillez-vous reporter aux sections sur les risques dans le prospectus ainsi qu'aux suppléments éventuels y figurant, comme indiqué dans la section « Autres informations pertinentes » ci-dessous.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

|                                   |                                                                                                                            |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Période de détention recommandée: | 1 jour                                                                                                                     |
| Exemple d'investissement:         | 10 000 EUR                                                                                                                 |
| Scénarios                         | Si vous sortez après 1 jour<br>(Période de détention recommandée)                                                          |
| Minimum                           | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.              |
| Tensions                          | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement en pourcentage (non annualisé)<br>6 219 EUR<br>-37,81% |
| Défavorable                       | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement en pourcentage (non annualisé)<br>9 042 EUR<br>-9,58%  |
| Intermédiaire                     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement en pourcentage (non annualisé)<br>9 615 EUR<br>-3,85%  |
| Favorable                         | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement en pourcentage (non annualisé)<br>10 158 EUR<br>1,58%  |

Les scénarios favorable, intermédiaire, défavorable et de tensions représentent des résultats possibles basés sur des simulations utilisant la performance passée de l'actif de référence pendant une période jusqu'à 5 années. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

3. Que se passe-t-il si ING Bank N.V. n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Vous êtes exposé au risque que l'émetteur ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations concernant le produit, par exemple en cas de faillite ou de décision administrative de mesure de résolution. Cela peut avoir une incidence défavorable sur la valeur du produit et pourrait vous amener à perdre tout ou partie de votre investissement dans le produit. Le produit n'est pas couvert par un système de protection des dépôts.

#### 4. Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

**Coûts au fil du temps** Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- que vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement de 0%).
- que 10 000 EUR sont investis

| <i>Si vous sortez après 1 jour</i> |        |
|------------------------------------|--------|
| <b>Coûts totaux</b>                | 82 EUR |
| <b>Incidence des coûts*</b>        | 0,82%  |

\*Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts

| <b>Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie</b>                         |                                                                                                                                       | <b>Si vous sortez après 1 jour</b> |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Coûts d'entrée</b>                                                    | 0,35% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez. | 35 EUR                             |
| <b>Coûts de sortie</b>                                                   | 0,35% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.                                                                          | 35 EUR                             |
| <b>Coûts récurrents</b>                                                  |                                                                                                                                       |                                    |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b> | 0,12% de votre montant d'investissement pour la période de détention recommandée. Ceci est une estimation des coûts réels.            | 12 EUR                             |

#### 5. Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 1 jour

**Des changements soudains dans la valeur du produit peuvent se produire fréquemment, en conséquence, la durée de détention recommandée est de 1 jour ou moins. La valeur du produit doit être surveillée en permanence.**

Le produit évolue en fonction de son effet de levier sur les petits mouvements de prix de l'actif sous-jacent, ce qui entraîne des profits ou des pertes potentiels dans des délais imprévisibles.

Le produit ne garantit pas la possibilité de désinvestir autrement qu'en vendant le produit sur le marché. Sauf indication contraire dans les coûts de sortie (veuillez voir la section "4. Que va me coûter cet investissement?" ci-dessous), aucun frais ou pénalité ne sera facturé à l'initiateur pour une telle opération, cependant, des frais d'exécution peuvent être facturés par votre courtier, le cas échéant.

En plus de vendre le produit à travers l'échange où le produit est coté ou hors-marché, vous pouvez exercer le produit à des dates spécifiques en remettant un avis d'exercice à l'initiateur. Les détails concernant la remise d'un avis d'exercice et le montant que vous recevrez lors de cet exercice anticipé sont décrits plus en détail sous la rubrique "1. En quoi consiste ce produit?" ci-dessus.

|                                     |                       |                         |        |
|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------|--------|
| <b>Cotation boursière</b>           | Euronext Access Paris | <b>Cotation de prix</b> | Unités |
| <b>Plus petite unité négociable</b> | 1 unité               |                         |        |

Dans des conditions de marché exceptionnelles, de forte volatilité, ou en cas de défaillances techniques, l'achat et/ou la vente du produit peut être temporairement entravé et/ou suspendu et pourrait ne pas être possible du tout.

#### 6. Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous n'êtes pas satisfait du produit, vous pouvez suivre notre procédure de réclamation disponible sur [www.ingmarkets.com](http://www.ingmarkets.com). Une réclamation peut être déposée par (i) e-mail: [ing-financial-markets-complaints@ing.com](mailto:ing-financial-markets-complaints@ing.com) ou (ii) adresse postale: Bijlmerdreef 106, 1102 CT, Amsterdam, Pays-Bas.

#### 7. Autres informations pertinentes

Un prospectus est disponible pour ce Produit. Pour une informations complète sur le Produit et les risques associés, faites référence au prospectus. Le prospectus se compose d'une note relative aux valeurs mobilières, d'un document d'enregistrement, des conditions définitives et de tous les documents incorporés par référence, qui peuvent tous être obtenus sur [www.ingsprinters.nl](http://www.ingsprinters.nl). L'investisseur doit baser sa décision d'investir sur le prospectus et doit faire appel à un conseiller financier indépendant si nécessaire.